

COMPTE RENDU N° 23 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROZE

Séance du 02 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire.**

Présents : AUDIBERT Jacques, VEDEL Claude, Adjoint.

CALMET David. LARROQUE Anne-Marie. TOSQUES Jean-Claude. TOULOUSE Evelyne.
TRENTAZ Serge. PRIETO BERCIER Sarah. BAYLE Annette.

Absents excusés : VIALA Alain.

Procurations :

Secrétaire de Séance : AUDIBERT Jacques.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, Monsieur le Maire aborde les différents points de l'ordre du jour.

I. Délibération

Modification des statuts de Tarn&Dadou

Monsieur le Maire explique que par délibération du 19.07.2016 le Conseil de Communauté de Tarn&Dadou a décidé de modifier ses statuts. Par conséquent, M. le Maire appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert de la compétence.

« Création, Aménagement et Entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

En effet, la Région a lancé un appel à projet « Grands Projets pour la Croissance et l'Attractivité des Territoires » (GPCAT) pour lequel le PETR a été lauréat sur le volet développement d'une politique volontariste en matière de mobilité durable et d'intermodalité. Il s'agit de favoriser l'accessibilité du territoire, l'usage des transports collectifs et les déplacements doux, par la qualité et l'accessibilité des aménagements et la qualité des connexions entre modes de transport (modes doux-gare-voiture-bus).

Ce projet permettra, sur le territoire de Tarn&Dadou, à partir de la porte d'entrée sur le territoire que constitue la gare ferroviaire de Gaillac, située dans le réseau de « grande banlieue toulousaine » d'organiser les déplacements de façon à faciliter l'accessibilité tous publics et tous modes à partir de la gare ferroviaire et l'articulation des différents modes de transports publics, et de créer un pôle d'échanges multimodal sur Graulhet.

La qualité des déplacements est un facteur déterminant d'attractivité économique. En effet, l'accessibilité et la qualité des déplacements ont un rôle essentiel dans les choix d'installation opérés par les ménages et les entreprises. En outre, dans les pratiques quotidiennes, les difficultés de mobilité interne contribuent à accroître l'évasion commerciale en faveur des pôles urbains extérieurs.

Il s'agit ainsi d'un projet d'ensemble, de nature intercommunale dont la mise en œuvre concerne la réalisation d'équipements structurants ou d'accompagnement de nature à favoriser le développement économique du territoire.

Si l'intérêt économique à l'échelle communautaire du projet poursuivi par Tarn&Dadou est parfaitement avéré, en revanche les travaux envisagés relèvent de l'exercice de la compétence voirie.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la prise de compétence et la modification des statuts présentés ci-dessus.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu la délibération du Conseil de Communauté du 19.07.2016 :

- Émet un avis FAVORABLE à la prise de compétence par Tarn&Dadou de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».
- Valide les statuts consolidés de Tarn&Dadou joints à la présente délibération.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21 Heures 30
Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 02 septembre 2016.